



Offrir aux jeunes bénévoles un milieu de travail sain et sécuritaire

Guide pour les organismes de parrainage

NOUS FORMONS UNE ÉQUIPE et nous sommes HEUREUX de te compter parmi nous! Lorsque des jeunes entrent dans un organisme comme bénévoles, ils n'ont pas la même relation avec le travail, ni le même engagement envers l'organisme, ni la même compréhension des services que vous fournissez et des objectifs de ces services, que votre personnel ou vos bénévoles réguliers. Prenez le temps de parler, d'expliquer CE QUE vous faites, POURQUOI vous le faites et EN QUOI cela sert vos clients. Si le jeune bénévole comprend les objectifs et établit une meilleure relation avec l'organisme, il sera plus intéressé et exécutera ses tâches avec davantage de précautions. Lorsque les bénévoles sentent qu'ils font partie de l'équipe, ils sont moins tentés d'agir de façon indépendante et de se sentir isolés. N'oubliez pas que le travail est tout nouveau pour un grand nombre de vos jeunes bénévoles. Bon nombre d'entre eux n'ont jamais assumé des fonctions qui comprennent des responsabilités en dehors de leur famille ou de leur école, et ils manquent d'expérience. En outre, la relation travailleur-superviseur est nouvelle pour eux et pas bien comprise. Votre attitude envers le jeune travailleur et l'expérience que vous lui fournissez constituent la fondation de sa carrière.

Pourquoi parlons-nous de sécurité?

- Au cours des trois dernières années, 39 travailleurs ontariens âgés de moins de 24 ans ont perdu la vie au travail.
- En 2000, trois jeunes de 14 ans ont perdu la vie alors qu'ils visitaient un lieu de travail.
- En 2000, plus de 17 000 jeunes travailleurs ont déposé une demande d'indemnisation auprès de la CSPAAT pour des blessures ayant résulté en au moins un jour d'absence. Au moins 34 000 travailleurs de PLUS ont nécessité des premiers soins ou ont subi des blessures qu'ils n'ont pas signalées au lieu de travail.

La plupart des organismes bénévoles comptent des travailleurs rémunérés, et ils devraient être au courant des dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. La Loi s'applique aux travailleurs rémunérés, mais pas aux bénévoles.

Néanmoins, les employeurs sont liés par une responsabilité générale à l'égard de la sécurité des personnes se trouvant dans leur lieu de travail, et les bénévoles, surtout les jeunes, devraient être traités comme si la Loi s'appliquait et comme s'ils étaient vos propres enfants. Enseignez-leur le mieux possible, assurez un environnement de travail positif, supervisez-les et vous serez récompensé par leur enthousiasme, leur dévouement, leur travail acharné et une baisse du nombre de blessures.

Pourquoi les jeunes sont-ils à risque de subir des blessures au travail?

Le corps et l'intelligence des jeunes sont en pleine croissance. Nous savons tous qu'ils sont amusants, intelligents, avides d'apprendre et de plaire, et qu'ils ont beaucoup à offrir à ceux qui travaillent avec eux; cependant, certains adolescents sont encore en plein développement, ce qui les rend impatient, maladroit, agité, impulsif et peu enclins à poser des questions de peur d'avoir l'air « idiot ». Lorsque vous placez un jeune dans une situation nouvelle, le risque de blessures double. Lorsque ce jeune se voit affecter un travail pour lequel personne ne prend le temps de lui fournir directives, formation, supervision et conditions de travail positives où le jeune se sent à l'aise, le risque de blessure grimpe en flèche.

Votre rôle à l'égard de l'exigence concernant le service communautaire de 40 heures

La politique du ministère de l'Éducation sur le service communautaire* (voir <http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/124b.html>) énumère les principes que les élèves et leurs parents doivent suivre pour choisir une activité bénévole qui conviendra à l'élève. La priorité est de s'assurer que l'activité choisie est accomplie dans un milieu sécuritaire.

Aux termes de la politique, il est interdit aux élèves de s'engager dans les activités suivantes :

- ✘ opération de tout type de véhicule;
- ✘ utilisation d'outils et de matériel électriques;
- ✘ utilisation d'échafaudages;
- ✘ administration de n'importe quelle forme de médicament;
- ✘ réalisation d'une procédure médicale;
- ✘ manipulation de « substances désignées »**, lesquelles sont réglementées en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Les plus courantes que l'on trouve dans les lieux de travail sont le plomb, le mercure et l'amiante.

La politique du ministère de l'Éducation comprend aussi des exigences en matière d'âge minimum liées aux lieux de travail, qui s'appliquent aux bénévoles. Ces exigences sont en fait des règlements pris en application de la *Loi sur la*

santé et la sécurité au travail. Les lieux de travail qui emploient sciemment des jeunes qui n'ont pas l'âge minimum requis risquent de se trouver en violation des dispositions légales et de faire l'objet de pénalités.

Les jeunes doivent être âgés de :

- ✘ 16 ans pour se trouver (ou travailler) dans un chantier de construction ou une opération forestière;
- ✘ 15 ans pour se trouver (ou travailler) dans une usine, à moins qu'ils ne participent à une visite ou qu'ils soient accompagnés d'un adulte;
- ✘ 14 ans pour se trouver (ou travailler) dans d'autres types d'établissements industriels.

Comment créer une expérience de travail bénévole gratifiante et SÉCURITAIRE?

1. Souvenez-vous...



Avant de commencer à sélectionner, interviewer, former et superviser des jeunes bénévoles, vous devez prendre le temps de réfléchir à vos **propres** premières expériences de travail ou de bénévolat.

- Étiez-vous patient, ouvert aux suggestions et désireux d'admettre vos lacunes?
- Avez-vous prétendu en savoir plus?
- Avez-vous pensé que vous pourriez comprendre un processus en cours de travail et l'exécuter à votre façon?
- Vous êtes-vous senti intimidé?
- Avez-vous reçu une formation, des instructions ou une supervision, et dans la négative, n'auriez-vous pas préféré en recevoir pour soulager vos appréhensions et la peur de l'inconnu ou de poser des questions?
- Quelle était votre attitude à l'égard de la sécurité à ce moment-là, vous êtes-vous senti invincible, auriez-vous essayé n'importe quoi, auriez-vous pensé à la sécurité?

Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une de ces questions, vous étiez bien un jeune normal; et maintenant que vous vous souvenez de votre première expérience de travail, vous serez mieux à même de planifier vos questions d'entrevue, de planifier l'orientation et la formation, et d'établir une supervision et un programme de mentorat efficaces.

Rappelez aux superviseurs et aux autres travailleurs dans le lieu de travail comment se comporter envers les jeunes bénévoles, de répondre à leurs questions et de ne jamais présumer qu'ils savent effectuer les tâches.

2. Attribuer les tâches



Déterminez des tâches appropriées et attribuez-les soigneusement aux *personnes* qui correspondent le mieux. Il est connu que les jeunes se développent à des rythmes différents. Il n'y a pas deux jeunes de 15 ans qui démontreront le même niveau de maturité physique ou émotionnelle pour exécuter les mêmes tâches. C'est un facteur dont on ne tient pas assez compte en attribuant les tâches. En outre, en raison de leur manque d'expérience, les jeunes démontrent un manque des capacités de jugement que possèdent les bénévoles plus expérimentés pour résoudre les problèmes ou exécuter une tâche en toute sécurité. La tâche doit correspondre à la personne.

- Veillez à ce que les tâches soient bien définies
Faire un peu de tout, ou pire, n'importe quoi, crée de l'incertitude dans l'esprit du bénévole sur ce qu'il doit faire ou comment. Il s'expose ainsi à toute une gamme de dangers et de blessures. Le mieux serait d'établir, par écrit, une description d'emploi accompagnée d'instructions complètes, qui permettent à chacun de comprendre les exigences de l'emploi et les attentes. Attribuer à chacun la tâche qui lui convient contribue également à réduire le risque de blessure.
- Laissez-leur un peu de choix dans la sélection des tâches
Avant de décider des tâches à attribuer, discutez-en au préalable avec le bénévole, pour lui permettre de choisir des tâches qui pourraient l'aider à développer ses capacités et connaissances en vue de sa carrière professionnelle. Si les bénévoles font un travail qui les intéresse et qu'ils comprennent, ils réussiront à éliminer le sentiment de malaise ou d'intimidation classique que ressentent les jeunes bénévoles.

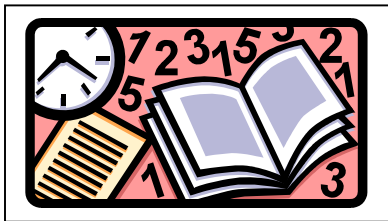
Parfois il faut s'arrêter!

Les adolescents semblent avoir une énergie infinie, mais, en réalité, leur vie est très chargée. Leurs corps sont en pleine croissance, leurs journées d'école sont longues, ils ont des devoirs à faire, des responsabilités familiales, et peut-être un emploi à temps partiel. La fatigue et le manque d'attention augmentent le risque de blessure. Il faut trouver un équilibre où le bien-être reste la priorité numéro 1. Vous pouvez les aider à choisir des heures de bénévolat qui n'entrent pas en conflit avec leurs autres responsabilités.



- Du point de vue de la sécurité, examinez la nature des tâches attribuées. Des tâches complexes ne conviennent peut-être pas à un bénévole qui ne vient qu'occasionnellement, car il risque d'oublier la séquence des étapes à suivre, augmentant les risques de blessure, pour lui-même et ses collègues. Les tâches répétitives ou celles qui exigent un effort physique ne peuvent généralement pas être effectuées par la même personne pendant trop longtemps. Pour éviter l'ennui ou la perte de concentration, envisagez un système de rotation des tâches. Les tâches prévoyant des responsabilités qui peuvent se répercuter sur la santé et la sécurité d'autres travailleurs ne conviennent pas toujours à des jeunes bénévoles.

3. Assurez un bon apprentissage



Les jeunes bénévoles auront besoin de davantage de temps avec vous, en formation, démonstration et supervision. Leur ambition et leurs capacités récompenseront votre investissement.

- Orientation – tout ce qu'ils DOIVENT SAVOIR et encore davantage
 - Expliquez comment fonctionne votre organisme, quelle est sa mission, qui le dirige, quelles sont vos politiques et procédures.
 - Donnez un aperçu des tâches qui seront attribuées et de leurs objectifs, expliquez leur importance par rapport à la mission de l'organisme. Si les jeunes sentent qu'ils contribuent au bien-être général de la société, ils se sentiront plus à l'aise et seront plus désireux de discuter de la sécurité au travail.
- Formation – parlez, écoutez et soyez interactif; demandez-leur leur avis, *leur suggestion pour résoudre un problème lié au travail, etc.*
 - Prenez le temps d'expliquer les précautions de sécurité et de vous assurer qu'ils connaissent tous les dangers potentiels, ainsi que le matériel de protection qu'ils doivent utiliser ou porter. Exemple :
 - Les produits couverts par le SIMDUT près desquels ils devront travailler et l'endroit où les feuilles de données sur la sûreté des matériaux sont gardées;
 - Les mesures d'urgence : incendie, premiers soins, blessures, alarmes et autres mesures applicables.
 - Fournissez des instructions écrites, le cas échéant, que le bénévole pourra emporter chez lui et étudier, surtout si le bénévolat est périodique.
 - Évitez de les accabler d'informations : vous pouvez diviser le programme d'orientation et de formation en petits groupes.

Discutez des incidents passés et des dangers évités de justesse pour démontrer les risques. Expliquez comment ces situations auraient pu être évitées et le genre de mesures correctives que vous avez prises.

Conseils pour former les adolescents

1. Maintenez l'orientation et la formation au niveau des capacités d'apprentissage de vos bénévoles et prévoyez un instructeur qualifié pour travailler avec les jeunes et les personnes sans expérience.
2. Préparez une orientation interactive; demandez aux bénévoles de tirer parti de leur expérience et encouragez-les à partager leurs avis, idées et suggestions.
3. Insistez sur le côté pratique de l'orientation et de la formation : abordez tous les sujets nécessaires et ne vous éloignez pas de vos objectifs.
4. Guidez-les : fournissez des règles et avertissez les jeunes des conséquences liées au non-respect de ces règles.
5. Demandez-leur de vous expliquer les instructions que vous venez de leur communiquer pour être sûr qu'ils les ont bien comprises. Ne présumez rien.
6. Évaluez : ont-ils appris quelque chose? Est-ce qu'ils appliquent ce qu'ils ont appris? Ont-ils effectué leur travail correctement et avec prudence?
7. Félicitez-les lorsqu'un travail est bien accompli, et effectué en toute sécurité.
8. En cas de changement des tâches ou des circonstances, fournissez de nouvelles instructions, démonstrations et assurances qu'ils comprennent leur nouveau travail.

- Démontrez les tâches à accomplir – Divisez-les en tâches plus petites, au besoin, pour que chaque étape soit bien expliquée, et surtout, bien comprise. Démontrez plusieurs fois, s'il le faut, et mettez l'accent sur toutes les précautions de sécurité à suivre dans le cadre du travail. Demandez aux bénévoles si le travail semble poser un danger et discutez avec eux de la façon d'éviter ce risque. Ils peuvent remarquer des choses auxquelles vous n'avez pas pensé. C'est l'avantage d'avoir des yeux en plus!
 - Demandez au bénévole d'effectuer les tâches autant de fois qu'il faut pour qu'il puisse les accomplir sans problème. Insistez d'abord sur le côté technique. La vitesse vient avec l'expérience. Encouragez les questions. S'il ne pose aucune question, dites-lui que dans le cadre de la formation il doit poser trois questions sur le travail. Répétez les tâches jusqu'à ce qu'il les ait bien comprises.



ATTENTION!

Avant qu'un bénévole ne l'utilise, faites vérifier le matériel électrique afin de vous assurer qu'il est en bon état de fonctionnement et que tous les dispositifs de sécurité sont présents et en bon état de fonctionnement.

4. Surveillez et guidez

- À vos marques, prêts, partez! Laissez-les accomplir le travail par eux-mêmes s'ils ont prouvé qu'ils savent quoi faire.
- Vérifiez de temps en temps : un mot d'encouragement, une suggestion utile ou un simple sourire réussira merveilleusement bien à encourager de bonnes habitudes de travail.
- Corrigez sans attendre des habitudes de travail ou des comportements non sécuritaires que vous constatez ou dont vous prenez connaissance : ne laissez pas le comportement continuer.
- Assurez-vous que les normes de sécurité sont respectées pendant tout le placement.
- Assurez-vous qu'ils savent où obtenir de l'aide si vous n'êtes pas immédiatement disponible.
- Assurez-vous que tous ceux qui travaillent avec les jeunes bénévoles suivent également les règles de sécurité : les mentors montrent l'exemple.

5. Encouragez et récompensez

- Encouragez-les à signaler les dangers – nous ne pouvons corriger que ce que nous connaissons!
- Encouragez la prise d'initiative et respectez les suggestions
- Les récompenses ne doivent pas forcément être sophistiquées : un sourire, un mot gentil et un commentaire positif de votre part, de la part du mentor et peut-être du premier superviseur, sont d'excellentes récompenses pour quelqu'un qui commence un nouvel emploi.

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

L'engagement qui figure à la page suivante a été élaboré à l'attention des organismes de bénévoles pour leur montrer l'approche d'équipe qu'il convient de suivre afin de protéger les jeunes bénévoles. Il y a également un espace réservé à la signature des parents pour que ceux-ci confirment avoir été mis au courant de votre engagement et du soutien qu'ils peuvent apporter à leur adolescent.



Fait : Beaucoup trop de jeunes qui commencent un travail subissent des blessures qui auraient pu être évitées. Nous croyons que ces blessures peuvent être évitées. Notre unisons nos efforts pour assurer la sécurité de nos bénévoles.

En tant qu'organisme de parrainage, nous allons :

- offrir un environnement de travail sain et sécuritaire;
- encourager nos jeunes bénévoles à soulever leurs préoccupations, poser des questions, et proposer des suggestions et des idées sur la façon d'augmenter la sécurité des activités;
- répondre aux préoccupations, questions, suggestions et idées portées à notre attention;
- nous assurer que les bénévoles sont constamment au courant des pratiques de sécurité établies et les respectent;
- nous assurer que les nouveaux et anciens bénévoles sont supervisés de près et qu'ils reçoivent la formation nécessaire pour accomplir leurs tâches en toute sécurité.

Signé : _____

En tant que bénévole, je vais :

- poser des questions;
- demander une formation et la démonstration des nouvelles tâches qui m'ont été attribuées;
- refuser un travail qui est au-delà de mes capacités;
- veiller à ne pas présumer que je sais faire quelque chose que je n'ai encore jamais fait;
- discuter à la maison des tâches qui me sont attribuées dans le cadre de mon bénévolat.
- signaler immédiatement au mentor les conditions ou pratiques non sécuritaires que je constate.
- signaler toute blessure à mon mentor, même celles qui me semblent mineures.

Signé : _____

En tant que parent/tuteur du bénévole, je vais :

- Parler à mon enfant des tâches qui lui ont été attribuées et de ce qui est attendu de lui, non seulement au début, mais pendant toute la période de bénévolat dans l'organisme;
- poser des questions au sujet de l'orientation, de la formation et de la supervision fournies;
- m'assurer que mon enfant signale les blessures et ses préoccupations en matière de sécurité à son mentor, dans l'organisme;
- encourager mon enfant à refuser des tâches qui sont au-delà de ses capacités ou qui posent des risques inutiles à sa sécurité.

Signé : _____

Ensemble, nous pouvons éviter les accidents du travail.

Pour de plus amples renseignements concernant la santé et la sécurité au travail des adolescents et des jeunes :

<http://www.travailleuraviseontario.gov.on.ca/>

<http://www.yworker.com>

<http://www.cchst.ca>

<http://www.gov.on.ca/LAB/stu/studentf.htm>

<http://www.canoshweb.org/fr/>

Ligne de prévention de la CSPAAT : 1 800 663-6639